

Si toutes les provinces devaient conclure une entente avec le fédéral, et à supposer que chacune adoptât la proposition la plus favorable, le paiement minimum annuel garanti à chaque province et le montant payable en 1947 tel qu'estimé au commencement de cette année-là, comparativement aux recettes totales sous l'empire des accords fiscaux de temps de guerre et provenant des droits successoraux et des subventions statutaires, seraient comme suit:

	Accord projeté		Recettes totales annuelles durant la guerre sous l'empire des accords fiscaux de temps de guerre et provenant des droits successoraux et des subventions statutaires
	Minimum garanti	Prévisions pour 1947	
	(En millions de dollars)		
Ile du Prince-Edouard.....	2.1	2.3	1.2
Nouvelle-Ecosse.....	10.9	12.1	4.2
Nouveau-Brunswick.....	8.8	9.4	4.8
Québec.....	56.4	63.0	31.3
Ontario.....	67.2	74.0	44.3
Manitoba.....	13.5	14.2	8.0
Saskatchewan.....	15.2	15.7	8.2
Alberta.....	14.0	14.8	8.2
Colombie-Britannique.....	18.1	21.4	14.3
TOTAUX.....	206.2	226.9	124.5

Le gouvernement fédéral s'engage également à retirer le 31 mars 1947 sa taxe de guerre sur l'essence de 3 cents le gallon, et à laisser ce domaine de taxation, qui lui rapportait environ 35 millions par année, entièrement aux provinces.

Six provinces—l'Ile du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique—ont consenti en principe à louer leurs domaines de l'impôt sur les corporations, de l'impôt sur le revenu et des droits successoraux au Dominion pour une période de cinq ans, moyennant les paiements susmentionnés. Au cours du printemps de 1947, un bill sera présenté aux parlements fédéral et provinciaux en vue de rendre ces accords effectifs. Par contre, les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont annoncé dans leur budget, en mars 1947, leurs propositions pour l'année financière de 1947-1948. Ces propositions comprennent un impôt de 7 p. 100 sur les corporations et le maintien des droits successoraux existants, mais non un impôt sur le revenu personnel. En annonçant son budget, le gouvernement de l'Ontario a souligné qu'il serait heureux de voir la reconvoation de la conférence fédérale-provinciale dans l'espoir d'arriver à une entente au sujet de la taxation en général. Le gouvernement du Dominion s'est engagé à convoquer une conférence entre le Dominion et les provinces afin d'étudier la sécurité sociale et les propositions relatives aux placements publics de la conférence de 1945 aussitôt que les accords fiscaux seraient conclus avec toutes les provinces.

PARTIE III.—RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA

Section 1.—Développement du statut extérieur du Canada

L'évolution des relations extérieures du Canada se manifeste par l'expansion de son ministère des Affaires extérieures. Une revue de l'organisation et du développement de ce ministère est donnée aux pp. 80-85 de l'*Annuaire* de 1945.

Section 2.—Le Canada et les Nations Unies

Un article spécial sur le Canada et les Nations Unies paraît aux pp. 85-88 de l'*Annuaire* de 1946.